

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-175/PR/MAMCBW portant approbation du Budget Prévisionnel du Diwan des Biens Waqfs pour l'exercice 2021.

n° 2020-175/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

27 décembre 2020

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro

31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992, **VU** La Loi n°31/AN/13/7ème L du 6 Février 2014 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-119/PR/MAMCBW modifiant le décret n°2010- 0217/PR/MAMCBW portant prélèvement au profit du "WAQF CIMETIERE"

VU Le Décret n°2015-202/PR/MAMCBW du 1 Juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-228/PR/MAMCBW du 6 Août 2015 portant composition des membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2017-183/PR/MTRA du 18 Mai 2017 portant nomination du Directeur Général du Diwan des Biens Waqf

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le Budget Prévisionnel du Diwan des Biens Waqfs pour l'Exercice 2021 par le Conseil d'Administration comme suit

En produits :.....535 452 792 FD– En charges
:.....446 468 932 FD– En investissements :.....88
983 860 FD Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré et exécuté partout où sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH